

“ L'Élégie de Monsieur de Névet ” et “ Le Baron Huet ”

Dans son intéressante notice sur *Kerlaz, ses légendes, ses familles nobles* (1), M. l'abbé Horellou, aumônier de la Retraite de Quimperlé, a reproduit le texte breton et la traduction française de la fameuse Élégie de Monsieur de Névet (*Maronad an Otrou Névet*), l'une des pièces les plus connues du *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué. Aucun doute ne semble l'avoir effleuré au sujet de l'authenticité de cette belle gwerze, « composée, dit-il, au xvii^e siècle, par un mendiant du nom de Malgan, sur la mort de M. de Névet ». Pourtant, lorsqu'il s'agit d'identifier, d'après la généalogie de cet antique estoc, le personnage dont l'édifiante fin a inspiré l'auteur de la complainte, M. l'abbé Horellou ne peut que se référer aux opinions contradictoires émises tour à tour à ce propos par M. Gaston de Carné (2), M. Trévédy, et récemment par notre si regretté vice-président M. le chanoine Peyron (3).

C'est qu'en effet la question ne laisse pas que d'être embarrassante. Le chant breton nous apprend : 1° que son héros est un homme avancé en âge ; 2° qu'il a une femme et plusieurs enfants ; 3° qu'il est mort chez lui, c'est-à-dire au château de Névet-Lezargant, paroisse de Plonévez-Porzay, trève de Kerlaz ; 4° qu'il a été enterré au cimetière du bourg

(1) In-12 de 241 pages, Brest, Imprimerie de la Presse Libérale, 1920.

(2) Dans *l'Élégie du seigneur de Névet*, Revue Historique de l'Ouest, 4^e année, 17^e livraison.

(3) Dans *Les derniers seigneurs de Névet*, Bulletin de la Com^m diocésaine, 1919.

voisin. Mais tous ces traits réunis ne peuvent s'appliquer à *aucun* des seigneurs de Névet qui vécurent au xvii^e et au xviii^e siècles. Il est impossible de les utiliser pour reconnaître dans la *gwerze*, ni Jacques, baron de Névet, tué en duel à Rennes en 1616, et sur le compte duquel je reviendrai plus bas ; — ni Jean, baron de Névet, seul fils du précédent, qui laissa plusieurs enfants, mais mourut jeune en 1646, à l'âge de 37 ans ; — ni son fils René, marquis de Névet, mort à Névet-Lezargant en 1676, à 35 ans, laissant deux petits enfants ; — ni Henry-Anne, marquis de Névet, fils du précédent, mort à Beaubois, diocèse de Saint-Malo, en 1699, à 28 ans, sans avoir été marié ; — ni enfin son oncle Malo, marquis de Névet, dernier représentant mâle de la race, mort à Névet-Lezargant en 1721, âgé, il est vrai, de 76 ans, mais père d'une unique fille, et dont le corps fut enterré avec pompe dans la tombe de ses ancêtres, au milieu du chœur de l'église de Locronan.

Aussi, l'on conçoit la perplexité de ceux qui se sont attaqués à la solution de ce menu problème historique. Chacun d'eux semble l'avoir résolu un peu au petit bonheur, en ne faisant état que des particularités favorables à sa thèse, et en négligeant celles qui peuvent l'infirmier. Pour M. de Carné, le héros de la complainte serait Malo de Névet, parce qu'il est le seul qui ait atteint la vieillesse. Pour M. Trévidy, ce serait Jean de Névet, parce qu'il est le seul à avoir eu plusieurs enfants. Pour M. le chanoine Peyron, ce serait René de Névet. La raison qu'il en donne est spécieuse et vaut d'être examinée et discutée en détail.

La chanson dit que le seigneur de Carné, — lequel, entre parenthèses, apparaît d'une façon inattendue dans une région où sa famille ne possédait aucun important domaine, — de retour d'une fête de nuit, demanda, en rentrant à son manoir, pourquoi les Névet n'était point venus au bal. Jean de Névet étant mort le 11 décembre 1646, pendant l'Avent, et Malo

étant mort le 1^{er} avril 1721, pendant le Carême, M. le chanoine Peyron présume que cette *gwerze* ne peut les concerner, parce qu'alors les gentilshommes bretons n'avaient pas coutume d'enfreindre les lois de l'Eglise en organisant des divertissements mondains à des époques consacrées à la mortification et à la pénitence. Mais il estime que ce détail concorde bien avec la date du décès de René de Névet, mort le lundi de la Quasimodo de l'année 1676, pendant les réjouissances du temps pascal.

Le malheur est que deux objections très fortes se présentent aussitôt à l'encontre de cette thèse. René de Névet, mort en pleine jeunesse, à 35 ans, n'est sûrement pas le vieux seigneur (*an otrou koz*) dont parle la complainte. M. le chanoine Peyron prétend que l'expression bretonne n'implique nécessairement pas une idée de vieillesse, et qu'on attribue couramment cette épithète : *an otrou koz*, à un gentilhomme père de famille, pour le distinguer de ses enfants. D'accord, mais encore faut-il que ces enfants aient déjà atteint un âge approchant de leur majorité, et René de Névet, mourant à 35 ans, père de deux bambins de 5 et de 3 ans, ne pouvait être l'objet d'une confusion de ce genre. D'ailleurs, la preuve que le personnage mis en scène était réellement parvenu au déclin d'une longue existence se trouve dans les paroles qu'il adresse à ses métayers, assemblés autour de son lit d'agonie :

*Ma memourien, na oelet ket,
Tud diwar mez, gouzout a ret,
Pa ve hao an ed, ve medet,
Pa zeu an oad, mervel zo red !*

(Mes métayers, ne pleurez pas,
Vous le savez, gens de la campagne,
Quand le blé est mûr, on le moissonne ;
Quand l'âge vient, il faut mourir !)

La seconde difficulté, M. le chanoine Peyron ne l'a point abordée. Le vieux seigneur possède plusieurs enfants et une femme, qui tous assistent à ses derniers moments. Or, René de Névet n'avait que deux fils, et sa femme Anne de Goyon-Matignon semble bien n'avoir pas été présente lors de son décès, puisque le père de la Retraite qui fut témoin de la mort si chrétienne du marquis de Névet dut ensuite lui en faire le récit.

La question demeure donc aussi obscure que jamais, et, en présence du résultat négatif auquel on parvient après avoir confronté les circonstances connues du trépas des derniers seigneurs du Névet à celles que relate la complainte, on se trouve amené à envisager une solution nouvelle, qui aurait du moins le mérite de tout expliquer. Un romancier moderne, père littéraire du célèbre lycéen-policier Joseph Rouletabille, lui fait souvent répéter que, dans les cas épineux, ce qu'il importe le plus, c'est de savoir *prendre sa raison par le bon bout*. Suivons ce sage conseil, et raisonnons selon les principes d'une inexorable logique. Puisque l'élégie du seigneur de Névet ne peut absolument s'appliquer à aucun des représentants de cette noble maison depuis 1616 jusqu'à 1721, date de son extinction, concluons donc que ladite élégie est une œuvre d'imagination et non un document historique, qu'elle a été composée seulement au XIX^e siècle et que par suite elle manque d'authenticité.

Il n'entre point dans ma pensée de vouloir rouvrir ici la querelle du *Barzaz-Breiz*, ni me ranger parmi les contemp-
teurs malveillants de l'œuvre du vicomte de la Villemarqué. Si ce dernier a quelque peu péché en usurpant sa réputation de collecteur exact et scrupuleux, il faut beaucoup lui pardonner parce qu'il a beaucoup aimé la Bretagne, parce que l'admirable ouvrage qui fut le fruit de sa collaboration intime et savante avec l'âme populaire, a plus contribué à magnifier le nom de notre chère province que tous les travaux réunis

des autres littérateurs bretons. On sait quels cris d'enthousiasme la lecture du *Barzaz-Breiz* arrachait à George Sand.

Notre illustre ancien président s'étant toujours énergiquement défendu d'avoir *inventé* l'un quelconque des chants qu'il a publiés, nous devons l'en croire, car il ne suffit pas qu'une pièce figure dans le *Barzaz-Breiz* et manque au recueil des *Gwerziou* et *Soniou* de Luzel pour qu'on puisse, sans plus ample informé, la supposer forgée de toute pièces. Je crois donc que M. de la Villemarqué a réellement découvert quelques lambeaux d'une *gwerze* ancienne sur la mort d'un seigneur de Névet — probablement de ce René qui trépassa dans de si touchants sentiments de résignation et de confiance en la bonté divine ; qui était, au dire de M. de Tréanna, le père de ses vassaux et désirait les rendre les plus aisés du pays. La mémoire de cet excellent gentilhomme méritait bien l'hommage d'une complainte ; mais cette complainte, M. de la Villemarqué n'en put sans doute retrouver que d'informes débris, décousus et sans valeur, indignes de figurer, même au prix d'une sérieuse toilette, dans la galerie sévèrement sélectionnée du *Barzaz-Breiz*. Il fallait pourtant une belle figure de châtelain bas-breton à opposer aux traits sinistres que la légende prête au marquis de Guerrand. M. de la Villemarqué refondit donc, développa, transforma, polit, fit chatoyer comme un joyau la pauvre rapsodie du « chercheur de pain » Malgan, y peignit d'émouvantes couleurs le tableau idéal de la Mort du Juste, et plaça ce nouveau chef-d'œuvre dans sa collection de poétiques merveilles.

Lorsqu'on relit la pièce avec attention, on y relève, sans parler des invraisemblances signalées plus haut, certains détails singuliers qui auraient dû, depuis longtemps déjà, la rendre suspecte. Puisque son soi-disant auteur, le mendiant Malgan, prétend avoir assisté aux obsèques du marquis, pourquoi les décrit-il d'une façon tellement inexacte, en en faisant, non la pompe funèbre d'un puissant seigneur,

— 117 —

mais le convoi d'un simple paysan. René de Névet n'a pas été conduit à sa dernière demeure dans une charrette traînée par deux bœufs, mais soit dans une litière, soit dans un carrosse transformé en char mortuaire ; il n'a pas été enterré dans le cimetière d'une bourgade, mais dans l'enfeu de ses ancêtres, placé au milieu du chœur de l'église collégiale de Locronan, sous un somptueux tombeau armorié dont les derniers débris offrent encore son épitaphe. L'herbe donc n'a pu « reverdir sous les larmes du pauvre autour de sa tombe », et la pierre qui la recouvre ne s'est point « usée sous les genoux des habitants de la paroisse ». Ils se sont contentés de regretter sincèrement leur bienfaiteur, et de prier pour son âme, autour du beau mausolée de marbre noir où, depuis le xv^e siècle, tous les Névet venaient dormir l'éternel sommeil.

*•

Mais il est une autre *gwerze*, authentique celle-là, que jusqu'ici personne semble n'avoir remarquée dans le recueil où elle se cache, et qui a trait à la tragique fin d'un autre seigneur de Névet. Luzel en a rencontré deux versions, et les a publiées l'une et l'autre au tome 1^{er} de ses *Gwerziou Breiz-Izel*. Ce sont les pièces qui ont pour titre : la première *Ann Aotro Rosmadek* (le seigneur de Rosmadec), la seconde *Ar Rosmadek ha Baron Huet* (Rosmadec et le Baron Huet) (1). A la suite de cette dernière, Luzel ajoute : « Je ne suis pas en mesure de déterminer à quel personnage de l'illustre famille de Rosmadec se rapporte cette ballade d'une allure si fière. Le baron Huet de la seconde version ne me semble pas le véritable nom ; ce doit être une altération, quoique je l'aie trouvée dans la bouche de plusieurs chanteurs ».

Ce nom est en effet estropié ; il faut lire : le baron de Névet

(1) *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, pp. 365-381.

(*Baron Névet*). Les chanteurs trégorrois, auquel ce patronyme n'était pas familier, l'ont défiguré et remplacé sans vergogne par un autre d'origine normande, mais très répandu de longue date dans les régions de Guingamp et Morlaix. De même, ils ont substitué le nom de Rosmadec, bien connu en Basse-Bretagne, à celui d'une maison tout aussi ancienne et fameuse, mais fixée surtout dans les évêchés hauts-bretons de Rennes et de Saint-Malo, je veux parler des Guémadeuc.

Voici le fait dont s'est inspiré l'auteur de la *gwerze*. C'est un sombre et sanglant épisode comme le début du XVII^e siècle, à peine sorti des brutalités et des fureurs de la Ligue, en a vu beaucoup. En 1616, Jacques, baron de Névet, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes d'ordonnance, gouverneur du Faou et de Douarnenez, s'était rendu aux Etats de la province, réunis à Rennes sous la présidence du maréchal de Brissac. Une question de préséance le mit en conflit avec Thomas de Guémadeuc, vicomte de Rezay, baron de Blossac, grand écuyer héréditaire de Bretagne, gentilhomme de la Chambre du Roi et gouverneur de Fougères. Une rencontre s'ensuivit, où le baron de Névet succomba, le 28 octobre 1616, traîtreusement frappé par son adversaire, qui s'enfuit aussitôt et alla s'enfermer dans le château de Fougères. Aux Etats, l'indignation était générale contre l'assassin ; le maréchal de Brissac conduisit la noblesse au siège du refuge de Guémadeuc. Le roi lui-même s'en mêla. Il dépêcha au coupable un exempt des gardes du corps, chargé de prendre possession du château, et d'en conduire le gouverneur à Paris. Guémadeuc obéit d'abord, rendit la place, suivit l'exempt. Mais bientôt, redoutant les suites de son crime, il quitta furtivement la capitale, revint à Fougères et s'y barricada, en révolte ouverte contre l'autorité royale. Dès lors, tout espoir de pardon lui était refusé. Surpris par le duc de Vendôme et le maréchal de Vitry, il dut regagner Paris sous bonne escorte et fut emprisonné à la Conciergerie. Une sentence terrible termina son

procès. Sa tête serait tranchée en place de Grève, puis portée à Fougères et plantée au bout d'une pique fichée sur le principal portail du château ; son corps irait pendre aux patibulaires de Montfaucon et ses biens seraient confisqués au profit du Roi. En vain la baronne de Guémadeuc se jeta suppliante aux genoux de Louis XIII. Il lui répondit fermement : « Madame, c'est la justice qui fait régner les rois. Je la dois à mes sujets, et en cet endroit, je dois préférer la justice à la miséricorde ». La tête du grand écuyer de Bretagne tomba, le 27 septembre 1617, sous la hache du bourreau. (1)

Cette tragédie eut un immense retentissement dans la province. La légende s'en empara, et aussi la poésie populaire. On ne voulut pas voir dans le châtement infligé à Guémadeuc l'acte sévère d'un monarque frappant un sujet rebelle. On préféra raconter que le fils de la victime avait, à peine adolescent, vengé son père en tuant le meurtrier. L'histoire, ainsi narrée, était plus émouvante et plus belle. C'est sous cette forme que les serviteurs et les suivantes de Claudine de Névet, fille de Jacques et veuve de Gabrielle de Goulaine, remariée en 1643 à Vincent du Parc, marquis de Locmaria et du Guerrand, l'apportèrent dans le pays de Tréguier, où elle fit travailler l'imagination et excita la verve de deux bardes rustiques. Luzel a recueilli leurs vers ; ils ont tous deux, on le sent, puisé à la même source, et, malgré d'inévitables gaucheries, ils ont imprimé à leur œuvres un noble et dramatique caractère. Si M. de la Villemarqué avait eu l'heur de découvrir l'une de ces *gwerzes*, que n'en eût-il pas tiré ?

Je résume ici les récits des deux poètes trégorrois, en complétant l'un par l'autre. En l'an 1714 (*sic*), aux Etats de Nantes (*sic*), il y eut querelle entre le seigneur de Rosmadec (lire : *Guémadeuc*), et le baron Huet (lire *de Névet*). Provoqué par

(1) Gaston de Carné. *Les Chevaliers bretons de Saint-Michel*, 1884, pp. 170-172.

— 130 —

Guémadeuc, Névet répond qu'il préfère aller à la messe, et engage son adversaire à l'accompagner, puis se décide à le suivre au Pré-Neuf, où tous deux croisent le fer, après avoir mis bas habits et parures. Névet a l'avantage. Guémadeuc lui dit : « — Baron, ramasse tes boucles ; si je marche dessus, je les briserai ». — Sans méfiance, le baron se baisse ; aussitôt l'autre le transperce de son épée. Névet mourant appelle son domestique Guillaume Le Bellec (probablement le seul nom inaltéré de l'histoire), et lui recommande de cacher à sa femme qu'il a été tué, en lui disant qu'il est allé à Paris pour saluer le roi Louis.

De retour au château, le serviteur ne peut s'empêcher d'apprendre à ses compagnons la triste nouvelle, pas plus que la femme de chambre de la baronne ne peut se retenir d'avertir sa maîtresse. Atterrée, celle-ci s'affaisse trois fois. Elle est relevé par sa servante et par le jeune baron son fils, qui lui dit : — « Ma mère chérie, ne pleurez pas. Moi j'aurai la vie de Guémadeuc ! »

A 15 ans, il réclame à sa mère l'épée paternelle, et, ainsi armé, part chercher sa vengeance. Guémadeuc l'accueille au manoir de *Derleu* (?) avec une indulgence dédaigneuse : « Retourne à la maison, jeune baron, ce serait grand'pitié de t'ôter la vie à présent » — « N'ayez pas plus pitié de mon sang que vous ne l'avez eu de celui de mon père ! » Le duel s'engage, et Guémadeuc inquiet veut renouveler le coup de traîtrise qui lui a déjà si bien réussi : — « Baron, ramasse tes boucles : si je marche dessus, je les briserai » — Mais l'adolescent réplique en poussant sa pointe : — « Quand mes boucles seraient brisées, j'ai de quoi les remplacer ; ne t'en inquiète pas ! » — Guémadeuc insiste : — « Baron, ramasse tes mouchoirs (*sic*) ; si je marche dessus, je les salirai. » — « Et quand ils seraient salis, riposte son ennemi, les filles ne manquent point pour les laver. Songe plutôt à te défendre, car voici l'heure où tu dois mourir » — « Il n'avait pas fini

— 121 —

de parler, poursuit le poète, qu'il lui trancha la tête et la lança sur la rue, aux enfants, pour jouer à la crosse ? — Et les gentilshommes alors se disaient l'un à l'autre : — « Voici le jeune baron qui passe, portant la tête de Guémadeuc » — En rentrant au château de Névet, le vainqueur remet à sa mère l'épée qui a châtié l'assassin : — « Tenez, ma mère, voici l'épée de mon père ; je l'ai lavée dans le sang de Guémadeuc ; j'ai mis sa tête à bas, pour servir de boule aux enfants ! » —

Il y a, n'est-il pas vrai, un art réel et vigoureux dans ce mouvement rapide qui emporte la ballade vers son sanglant dénouement de vengeance assouvie et de joie sauvage. Le trait final de la tête de Guémadeuc emportée en trophée par son jeune vainqueur, puis livrée aux jeux des enfants, est d'une inspiration saisissante qui dépasse en énergie la réalité, c'est-à-dire l'exposition au portail du château de Fougères. Aussi, peut-être me pardonnera-t-on de m'être attaqué à l'authenticité de l'Élégie de M. de Névet et d'en avoir nié la valeur documentaire, puisqu'en échange de cette pièce, qui d'ailleurs conserve intact son mérite poétique, j'en apporte une autre, également consacrée au souvenir des anciens seigneurs de Névet, et parée, à défaut de charmes littéraires, de cette beauté que rien ne peut égaler au monde, la beauté du Vrai !

L. LE GUENNEC.

Quimper, 23 février 1921.
